

Commission des pétitions

Rapport de séance, Pétition Anita Messere et crts :

« Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène ne bateau ! »

Présidence :	Mme Sara Soto
Membres présents :	M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard de Paolis ; Mme Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller ;
Membres excusés :	Mme Marlène Voutat
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
<u>Municipale concernée :</u>	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité. M. Patrick Eturnaud, chef du service Route et Mobilité
<u>Pétitionnaire :</u>	Monsieur André Blanc Madame Jacqueline Augsburg
<u>Rapporteuse :</u>	Mme Paola Richard De Paolis

La séance a lieu le 11 mars 2021 dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h00-19 h20

La présidente accueille les pétitionnaires et leur explique la procédure.

Monsieur Blanc dit que les signatures ont été récoltées dans la rue. Les habitants du quartier de la Cité ont reçu comme explication que les places ont été supprimées dans le cadre des mesures COVID. Les mesures devaient être maintenues jusqu'au 31 octobre 2020. L'évaluation qui devait être faite après cette échéance a de fait commencé avant. Il est daté du 19.09.2020. La période probatoire a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Il souligne de nombreuses contradictions dans les indications données aux habitants et figurant dans le rapport de « Research and Consulting (CBRE) »¹ : des chiffres sur le nombre de personnes consultées gonflés, des approximations sur le nombre d'habitants ou des visiteurs quotidiens du quartier (1900 emplois décomptés mais certaines personnes, comme les gymnasiens ont été comptabilisés dans plusieurs catégories), ou du nombre de locaux professionnels. Il note que les commerçants ont été interrogés à propos du mode de déplacement de leurs clients, mais estime que les commerçants ne peuvent pas savoir si les gens viennent en bus ou en voiture et que par conséquent les réponses à ces questions ne reposent sur rien de tangible. Il estime que la partie Cité-Devant n'a pas d'attrait touristique et qu'il n'est pas donc opportun d'en supprimer les places de parc. Ces suppressions portent préjudice à des personnes âgées qui ne peuvent plus recevoir leur famille ou des proches aidants ou se faire livrer des soins ou des courses alimentaires. Il note que le mobilier urbain est composé de bois pourri et que les places de stationnement pour deux roues ne sont que pour des véhicules motorisés, mais pas pour des vélos.

Questions aux pétitionnaires :

Une commissaire note que la pétition a recueilli plus de 1300 signatures, mais le quartier n'a qu'environ 570 habitants.

¹ <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/finances-et-mobilite/routes-et-mobilite/a-propos/projets/amenagements-covid.html>

Commission des pétitions

Monsieur Blanc répond que la récolte a été faite en ville en même temps que deux autres pétitions sur le même thème.

Une commissaire, dont le fils habite à la Cité et a une voiture, estime qu'il y a une attente de la population lausannoise de libérer la Cité des places de parc. Elle comprend l'attente des pétitionnaires, mais demande s'ils sont prêts à un compromis.

Monsieur Blanc considère que ces places sont nécessaires.

A la demande si les pétitionnaires ont reçu un questionnaire pour consulter la population, **Madame Augsburg** répond par la négative.

Une commissaire demande pourquoi la place « handicapé » a été déplacée du bas de la Cité.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'il lui semble qu'il y a eu une adaptation.

Madame Augsburg habite depuis 50 ans à la Cité. Son fils n'a pas pu venir lui rendre visite un dimanche, parce qu'il ne pouvait pas stationner près du domicile alors qu'il était chargé. Elle trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'empathie vis-à-vis des personnes âgées.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que la possibilité donnée à la Municipalité pour agir durant le COVID a fait qu'elle n'a pas pu faire une consultation. Elle explique qu'elle a reçu les représentants des Amis de la Cité qui ont demandé une zone piétonne. Des adaptations ont été faites pour les ayants droits, pour les places handicapées, et que du mobilier urbain a été déplacé. Les ayants droits ont le droit de faire des livraisons pour du matériel lourd, tout comme les taxis. La zone piétonne fonctionne comme toutes les zones piétonnes de la Ville. Elle dit que dans le rapport du CBRE, 100 personnes employées de l'Etat ont répondu, contrairement aux affirmations des pétitionnaires.

Une commissaire dit que l'association des Amis de la Cité n'est pas représentative car elle n'est composée que de 8 personnes. Elle-même a réuni une quarantaine de personnes opposées à la suppression des places de parc à la Cité.

Une autre commissaire souligne que des pétitionnaires n'ont plus de plaisir à vivre dans leur quartier. Elle est sensible à ce témoignage et demande que la Commission, tout comme la Municipalité y soient sensibles également.

Un commissaire demande si les voitures du CMS peuvent stationner à la Cité sans se faire amender.

Madame la Municipale dit qu'il y a souvent des demandes pour créer des places pour les personnes qui possèdent un macaron handicap et qu'elle y répond souvent de manière favorable. Les personnes disposant d'un macaron handicap peuvent stationner dans toutes les zones piétonnes. Elle dit que les ayants droits peuvent donner un accès « ayant droit » supplémentaire. En réponse à une demande de précision, elle indique qu'il y a 21'000 places en ville sur l'espace public + environ 7000 places dans des espaces privés.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant.

Délibération

Un commissaire relève que les résultats aux élections montrent que la majorité de la population soutien la réduction du nombre de places de parc. Dans la mesure où la municipale en charge de Finances et Mobilité a dit vouloir entendre les pétitionnaires, il propose un renvoi pour étude et communication. Il revient sur le témoignage de la pétitionnaire qui indiquait ne plus avoir de plaisir à vivre dans le quartier parce que ses petits enfants ne peuvent pas stationner devant chez elle et parce que les livraisons sont difficiles. Il note que des places sont disponibles à la Riponne et que les stationnements pour des livraisons sont autorisés.

Une commissaire dit que les restaurants ont dû fermer à cause du COVID mais que des aménagements ont été mis en place pour permettre aux gens de se réunir à l'extérieur. Elle y voit une incohérence. Elle dit qu'à la Cité, deux restaurants sont à vendre parce qu'il n'y a plus de places pour les clients. Elle dit que les places handicap sur la place du Château ne sont pas suffisamment proches des restaurants. Elle demande un renvoi pour étude et rapport-préavis.

Trois autres commissaires s'expriment pour renvoi pour étude et rapport-préavis.

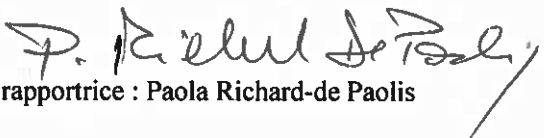
Commission des pétitions

La présidente est sensible aux arguments des pétitionnaires, mais comme la Municipale a dit qu'elle allait faire des ajustements, elle se demande s'il faut faire un rapport-préavis.

Un commissaire demande si le maintien des places de parc permettra de maintenir la vie à la Cité. Il se dit sensible aux demandes de personnes âgées, mais il pense que cela ne résoudra pas le problème de celles qui souffrent de solitude parce que leurs enfants renoncent à venir les voir. Le problème de ces personnes réside dans la difficulté de vieillir en ville. Pour répondre à l'inquiétude de cette population, il ne faut pas maintenir des places de stationnement. Celles-ci ne pourraient d'ailleurs pas leur être réservées, donc leur maintien ne serait pas à leur bénéfice. Pour répondre à leurs attentes, il faut leur faciliter la vie en permettant à leurs proches ou à ceux qui leur apportent de l'aide de bénéficier de souplesse pour du stationnement.

***Vote :** Par 6 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer à la Municipalité la pétition pour étude et communication.*

Lausanne, le 27 avril 2021


La rapportrice : Paola Richard-de Paolis

